

La constitution

Et moi j'ai eu l'honneur d'y participer très activement aux activités canadiennes françaises à Toronto. D'abord, lorsque j'ai été admis au barreau, j'ai fait partie du comité consultatif d'éducation de langue française, lorsqu'on a établi l'école secondaire Étienne-Brûlé à Toronto. Peut-on imaginer que dans une ville de 2 millions d'habitants, où il y avait déjà plus de 60,000 Canadiens français, on a essayé pendant 4 ans d'obtenir une école secondaire de langue française? Quatre ans, monsieur le président. Moi, j'ai été là durant les deux dernières années seulement, et on nous disait que l'on serait incapable d'avoir 200 étudiants dans notre école. Évidemment, maintenant on a l'école et encore plus, parce qu'on a reconnu le besoin, mais il y avait déjà de la résistance quasi systématique. Mais c'était dans une ville où on disait: Ce sont presque tous des Canadiens anglais à Toronto! Il n'y en a pas de Canadiens français. Évidemment, ce n'était pas vrai. Mais dans d'autres centres en Ontario où on avait une majorité française, on a été obligé de soutirer, d'extirper des écoles françaises de l'administration publique, de peine et de misère. J'ai des enfants, monsieur le président, j'ai été chanceux. En fait, je suis allé à une école publique anglaise, mais après cela, je suis allé à l'Université d'Ottawa et j'ai parfait mon français.

Mon jeune frère lui a poursuivi toutes ses études dans les écoles françaises en Ontario, et il s'en porte très bien. Je voudrais que mes enfants, que j'ai trimbalés avec moi dans l'Ouest canadien cet été, puissent eux aussi se déplacer, aller dans l'Ouest canadien et vivre comme ils vivent chez nous, comme j'ai vécu à Sturgeon Falls, et comme mes grands-parents ont vécu et à Hull et dans Glengarry-Prescott. Ce n'est pas grand-chose à demander, cela. Mais moi j'ai été élevé, monsieur le président, avec le concept d'un Canada qui voulait que ma présence soit aussi réelle en tant que francophone que celle des anglophones à travers le pays, et je ne suis pas prêt d'accepter moins que cela, parce que cela n'est pas égoïste de ma part, car en effet ma présence enrichit le pays. Je ne dis pas ma présence personnelle, évidemment, mais la présence de la civilisation française enrichit tout le pays qu'on appelle le Canada.

De plus, monsieur le président, pour les gens qui peuvent s'y opposer, je dirai que je n'ai jamais forcé personne à me parler en français. Si les gens veulent me parler en français, ils sont invités à le faire, parce que j'ai le sens de la réalité. Étant franco-ontarien, j'ai reconnu qu'il fallait que j'apprenne l'anglais. Et je n'ai aucune peur de le faire, parce que je considère que c'est à mon avantage de parler les deux langues les plus utilisées dans le monde civilisé. Cela ne m'inquiète aucunement, et j'ai travaillé durement afin d'apprendre l'anglais. Je n'en ai aucune honte, et je n'en ai pas davantage à parler le français et à essayer de le faire avec toute la concentration, la verve et l'imagination dont je suis capable. Monsieur le président, voilà la nature du pays.

L'honorable député de Nepean-Carleton, tout à l'heure, parlait de la difficulté pour ce faire au pays, parce qu'il y a des régions immenses, il y a l'Ouest, il n'y a personne qui peut comprendre tout cela. C'est une vérité de La Palice.

● (2050)

[Traduction]

Personne ne peut nier que notre pays se soit enrichi des talents et de l'énergie de tous ceux qui ont choisi de venir au Canada. Je suis impressionné chaque fois que j'assiste à une

cérémonie de remise de certificats de citoyenneté. Le juge dit toujours combien de pays sont représentés par les nouveaux citoyens et je ne manque jamais de leur dire qu'ils sont maintenant citoyens d'un pays tout neuf en plein processus d'évolution et de développement et doté des meilleures perspectives d'avenir au monde.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Je tiens à dire aux députés d'en face que ce que nous essayons de faire n'a rien pour diviser. Ce qui nous divisera, c'est le temps que nous fera perdre l'opposition sans raison valable. Les députés de l'opposition savent très bien que lorsque nous aurons rapatrié la constitution—et nous le ferons—nous nous attaquerons successivement à chaque problème à l'occasion de conférences fédérales-provinciales. C'est une nécessité. A ce moment-là, cependant, nous aurons supprimé le moyen qu'avaient les provinces, notamment la question du rapatriement, de faire échouer les négociations constitutionnelles.

Des négociations et des discussions constructives s'imposent si notre pays, aux inestimables richesses, doit pouvoir poursuivre sa route comme pays uni, comme pays en mesure d'inviter des étrangers à venir grossir les rangs de sa population dans une mesure entrevue par nos prédécesseurs, y compris sir Wilfrid Laurier, et que nous ne pouvons nous-mêmes concevoir pleinement assis ici à débattre ce document d'importance vitale.

Je suis heureux d'avoir participé au débat. Les détails pourront en être discutés plus tard, à l'étape de l'étude en comité. Renvoyons la résolution au comité et nous aurons raison de nous en féliciter à tous les égards.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole ici ce soir je dois avouer que je trouve bien émouvante l'expérience d'avoir à me porter ici à la défense de mon pays contre certaines agressions venant de l'intérieur. Cela me rappelle l'époque où j'ai été appelé à le défendre contre des agressions venues de l'extérieur. Vraiment je m'en sens très ému, très touché. Je dirais que c'est viscéral, tant l'enjeu est grand.

Le mieux que je puisse faire, je crois, en pareilles circonstances, c'est d'aborder la question calmement, logiquement, et de faire une analyse critique des diverses propositions qui nous sont soumises afin de décider lesquelles sont acceptables, s'il en est, et des effets que chacune d'elles aura sur le pays qui nous est cher à tous, à la Chambre comme partout au Canada. Quelles sont donc ces propositions? Nous sommes saisis de cette résolution depuis assez longtemps déjà pour nous permettre un peu de recul, de la voir d'un œil critique et analytique, en vue de déterminer ce qu'elle tente d'accomplir et comment elle propose de le faire.

Elle propose de rapatrier ce qu'on appelle la constitution. Je dis qu'elle propose de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'autres éléments de la constitution. Elle propose d'enchaîner la charte des droits et le principe de la péréquation. Enfin, elle propose une formule d'amendement. Elle fixe en outre une échéance. C'est bien des choses à décider dans un délai si limité. J'aimerais examiner chacun de ces aspects, en commençant par le rapatriement.